

SYNAD

Syndicat National
des Adjuvants
pour Bétons
et Mortiers

Réponse aux questionnements des clients

REACH : prise en compte des usages des clients

Le Règlement européen (CE) n° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 Décembre 2006 (REACH) impose aux fabricants et importateurs de substances chimiques de prendre en compte, dans leurs dossiers d'enregistrement, les usages faits par les utilisateurs de ces substances.

Après une étude approfondie des conditions d'utilisation et la définition de conditions de management des risques appropriées, des scénarii d'exposition reprenant l'ensemble de ces informations seront ensuite annexés aux fiches de données de sécurité des fournisseurs, dès lors que leurs dossiers d'enregistrement seront finalisés, à partir de fin 2010.

Les adjuvantières, en tant que fournisseurs de substances ou de préparations chimiques, sont pleinement concernés par cette obligation.

Dans le but d'harmoniser et de simplifier le travail de remontée des usages des substances par les utilisateurs, l'agence Européenne ECHA a proposé de formaliser les scénarii d'exposition par une liste de descripteurs standardisés, reprenant les principaux types de procédés, types d'usages et d'expositions (voir chapitre R12 du guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique – adresse web :

http://guidance.echa.europa.eu/docs/guidance_document/information_requirements_fr.htm

Ces descripteurs permettent aux utilisateurs de codifier leurs usages pour les faire remonter à leurs fournisseurs.

Le SYNAD, en collaboration avec le syndicat Européen des adjuvantières EFCA, travaille sur l'élaboration de scénarii d'exposition qui visent à couvrir les usages des adjuvants dans la globalité de leurs applications et utilisations. Les premières utilisations, « traduites en langage REACH », sont actuellement disponibles sur le site web suivant : http://info.vci.de/user_cc/default.aspx

Les scénarii d'exposition ont été élaborés en collaboration avec les syndicats affiliés à l'EFCA (SYNAD pour la France). L'EFCA est en relation avec les différents syndicats européens liés à la filière béton ; à ce titre, les discussions finales se feront entre toutes les branches syndicales sectorielles. Aussi, nous vous invitons à vous rapprocher de vos organisations syndicales respectives pour fournir votre contribution à cette démarche.

Notre connaissance approfondie de vos métiers est une force qui nous permettra de couvrir de façon exhaustive vos usages et simplifiera grandement les échanges.

Vous serez donc assurés que les adjuvantières, par le travail qu'ils ont mené au sein du SYNAD, seront au rendez-vous lorsque les scénarii d'exposition seront intégrés dans les dossiers d'enregistrement des substances puis traduits dans les fiches de données de sécurité à partir de fin 2010.



UNICEM
ADJUVANTS
POUR BÉTONS
ET MORTIERS

Affilié à la Fédération
Européenne des Adjuvants (EFCA)

3, rue Alfred Roll
75849 Paris cedex 17
Tél. 01 44 01 47 01
Fax 01 44 01 47 47
synad@unicem.fr
<http://www.synad.fr>